

## **Rapport du jury du concours réservé de Secrétaire d'Administration de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES) classe normale Session 2015**

Le concours est réservé aux agents titulaires d'un contrat de droit public comptant au moins 4 ans de services publics, ayant eu des fonctions de SAENES durant ces 4 années

### **1. Le rappel des épreuves**

L'examen professionnalisé de SAENES réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission permettant la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Elle consiste en un entretien avec un jury d'une durée de trente minutes visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux membres du corps d'accueil du ministère concerné et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, présentant son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), et se poursuit par un échange avec le jury portant sur ses compétences et aptitudes professionnelles. Le dossier de RAEP est établi préalablement par le candidat

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

### **2. Le calendrier**

Le concours réservé de SAENES de Bordeaux s'est déroulé selon le calendrier suivant :

Epreuve orale d'admission : 7 mai 2015

Jury d'admission : 7 mai 2015

### **3. Les candidats**

Le nombre de postes offerts était de : 12

Les statistiques du concours

Nombre d'inscrits : 33

Nombre de présents : 8

Nombre d'admis sur liste principale : 4

Nombre d'admis sur liste complémentaire : 0

### **4. Le déroulement de l'épreuve orale**

L'appréciation des compétences et connaissances du jury s'appuie sur le dossier de RAEP fourni par le candidat. Ce dossier est établi suivant un modèle fixé par la circulaire du 30 mars 2007 : il doit mettre en évidence les compétences et connaissances acquises par le candidat durant sa carrière professionnelle, voire à l'occasion d'activités annexes (responsabilités associatives par exemple). Les compétences clairement énumérées sont à illustrer par des expériences professionnelles, elles visent à mettre en valeur des savoirs faire (savoir mettre en œuvre une réglementation, conduire un projet, maîtriser des outils informatiques, encadrer une équipe...), des savoirs être (capacité à travailler en équipe, sens des responsabilités, sens de la hiérarchie, sens du contact, disponibilité...) ou des savoirs (connaissance d'une réglementation, connaissance de l'environnement professionnel, connaissance du système éducatif...).

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée maximale de 10 minutes, en contrepoint du dossier RAEP. Le jury s'appuie à la fois sur le dossier et l'exposé pour poser des questions qui peuvent prendre la forme de mises en situation destinées à apprécier l'aptitude du candidat à réfléchir, analyser et prendre des décisions face à une situation donnée.

Il convient de respecter la durée de l'exposé de 10 minutes. Si c'est une durée maximale, il est de bonne stratégie pour le candidat de s'en approcher. Il est essentiel lors de cet exposé d'éviter la paraphrase du dossier RAEP. Il est préférable de développer quelques exemples de cas concrets qui ont été l'occasion pour le candidat, durant sa carrière, d'acquérir, de développer ou de mettre en œuvre des compétences spécifiques. Sur la forme, le jury est sensible à la clarté de l'exposé, à sa construction, à la richesse du parcours présenté, ainsi qu'à la motivation exprimée.

Le jury s'assure ainsi que les compétences et les connaissances mises en avant par le candidat dans son dossier sont réelles.

S'agissant d'une épreuve orale, l'attitude du candidat face au jury revêt une importance particulière. Les candidats doivent adopter une posture adéquate : émotivité maîtrisée, mains sur la table, voix audible, regard vers le jury.

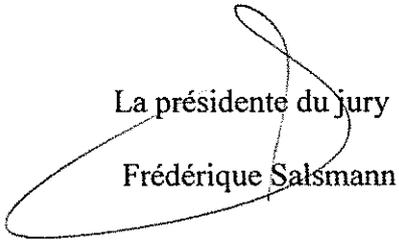
Les parcours des candidats reçus à l'oral se sont avérés uniformes : la totalité des candidats exerçaient, en effet, en GRETA. Le jury a pu constater une bonne préparation des candidats qui avait comme constaté lors de la précédente session, tendance à stéréotyper les présentations.

Il est apparu également au jury que la majorité des candidats n'exerçaient pas des fonctions du niveau de catégorie B mais plus globalement des fonctions d'exécution ne mobilisant pas le sens des initiatives et des responsabilités, ne nécessitant pas non plus des qualités rédactionnelles, de coordination ou d'animation d'équipe.

Les dossiers RAEP bien constitués laissent à penser que ces qualités étaient régulièrement éprouvées. Malgré l'attitude bienveillante du jury, les entretiens n'ont pas toujours même de les déceler. Certains candidats n'ont pas réussi malgré les efforts du jury pour apaiser leur très grande émotivité, à s'exprimer clairement.

Un tel décalage n'a pas été sans surprendre les membres du jury. Il convient donc de rappeler aux candidats et à leurs supérieurs hiérarchiques qui attestent du niveau des fonctions exercées, les compétences et connaissances attendues d'un fonctionnaire de catégorie B, appelé lors de sa carrière à exercer dans des services divers avec une autonomie adaptée.

Les candidats qui exerçaient réellement des fonctions de catégorie B se sont très naturellement distingués.



La présidente du jury

Frédérique Salsmann